À Lyon, le 06/11/2026

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

Entre les soussignés : SARL Maison Lefèvre, 14 rue des Tanneurs, 69002 Lyon, représentée par Julien Marchand, gérant, ci-après « l'employeur », et Camille Roux, demeurant 27 avenue Berthelot, 69007 Lyon, ci-après « le salarié ».

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 - Motif du recours au CDD : le présent contrat à durée déterminée est conclu pour le motif précis suivant : remplacement d'une salariée absente pour congé parental.

Salarié remplacé (nom et qualification) : Sophie Delmas, vendeuse (employée).

Article 2 - Durée du contrat : le contrat prend effet à la date suivante : 07/12/2026.

Il prend fin à la date suivante : 28/02/2027.

Le contrat comporte une clause de renouvellement : il pourra être renouvelé, par avenant écrit proposé avant son terme, dans les limites légales et conventionnelles.

Article 3 - Période d'essai : aucune période d'essai.

Article 4 - Fonctions et lieu de travail : le salarié est engagé pour exercer le poste suivant : agent de vente en boulangerie-pâtisserie. Lieu de travail : boutique du 14 rue des Tanneurs, 69002 Lyon.

Article 5 - Durée du travail : 35 heures par semaine, réparties du mardi au samedi.

Article 6 - Rémunération : 1 950 euros bruts par mois.

Article 7 - Convention collective et protection sociale : le contrat est soumis à la convention collective suivante : convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie artisanale. Caisse de retraite complémentaire et organisme de prévoyance : retraite complémentaire : Agirc-Arrco ; prévoyance : organisme désigné par la convention collective.

Article 8 - Établissement du contrat : le présent contrat est rédigé en français, en deux exemplaires, dont un est remis au salarié au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant l'embauche.

Julien Marchand, gérant (employeur) - Camille Roux (sal

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/contrat-de-travail/cdd/